

## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de son vote.

Le budget primitif a été voté le 17 mars 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget primitif a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 11 994 275 euros et 20 412 585 euros avec la reprise du résultat 2020 ?

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 4 136 267€, soit 20% des dépenses totales de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 20 412 585 euros dont 3 981 931 euros de transferts de crédits vers la section d'investissement.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. (DGF dotation forfaitaire 2021 : 0- dotation forfaitaire 2020 : 36 771€)

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (produit prévisionnel 2021 : 3 591 885€ / produits perçus en 2020 : 3 558 083€)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (*produits des services prévisionnel 2021 : 494 880€ / produits 2020 : 305 766€*)
- Les produits des services de 2021 devraient connaître une certaine amélioration par rapport à 2020 année de la crise sanitaire et du confinement.

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant arrondis	Recettes	Montant arrondis
Dépenses courantes	3 463 357	Excédent brut reporté	8 418 309
Dépenses de personnel	4 136 267	Recettes des services	545 883
Autres dépenses de gestion courante	1 208 575	Impôts et taxes	8 498 901
Dépenses financières	7 068 453(*)	Dotations et participations	2 001 591
Dépenses exceptionnelles	4 000	Autres recettes de gestion courante	257 802
Autres dépenses		Recettes exceptionnelles	64 782
Dépenses imprévues	550 000	Recettes financières	496 785
Total dépenses réelles	16 430 652	Autres recettes	
Charges (écritures d'ordre entre sections)	2 184 041	Total recettes réelles	20 284 053
Virement à la section d'investissement	1 797 890	Produits (écritures d'ordre entre sections)	128 530
<b>Total général</b>	<b>20 412 583</b>	<b>Total général</b>	<b>20 412 583</b>

(\*) frais financiers seuls : 438 665€

Commentaires concernant les données de ce tableau : l'excédent global de fonctionnement afférent à l'exercice 2020 est repris dans son intégralité en recettes de fonctionnement 8 418 309€. Il s'améliore de 404 080€ (+5%) par rapport à l'excédent 2019 repris au budget primitif 2020.

L'effort d'autofinancement de la commune s'élève au total à 3 981 931€.

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 :

A l'heure du vote du budget les bases de la fiscalité directe ne sont pas encore connues. Le conseil

municipal a construit le budget dans une hypothèse de taux constants.

- *concernant les ménages*
  - Taxe d'habitation : 14,70%
  - Taxe foncière sur le bâti : 13,13%
  - Taxe foncière sur le non bâti : 36,40%

Le produit fiscal estimé s'élèverait ainsi à 3 591 885€

d) Les dotations de l'Etat.

La dotation globale de fonctionnement (forfaitaire + DSR) versée par l'Etat s'élève à 79 357€ soit une baisse de 115 381€ soit une baisse de 36 024€ par rapport à 2020.

## II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

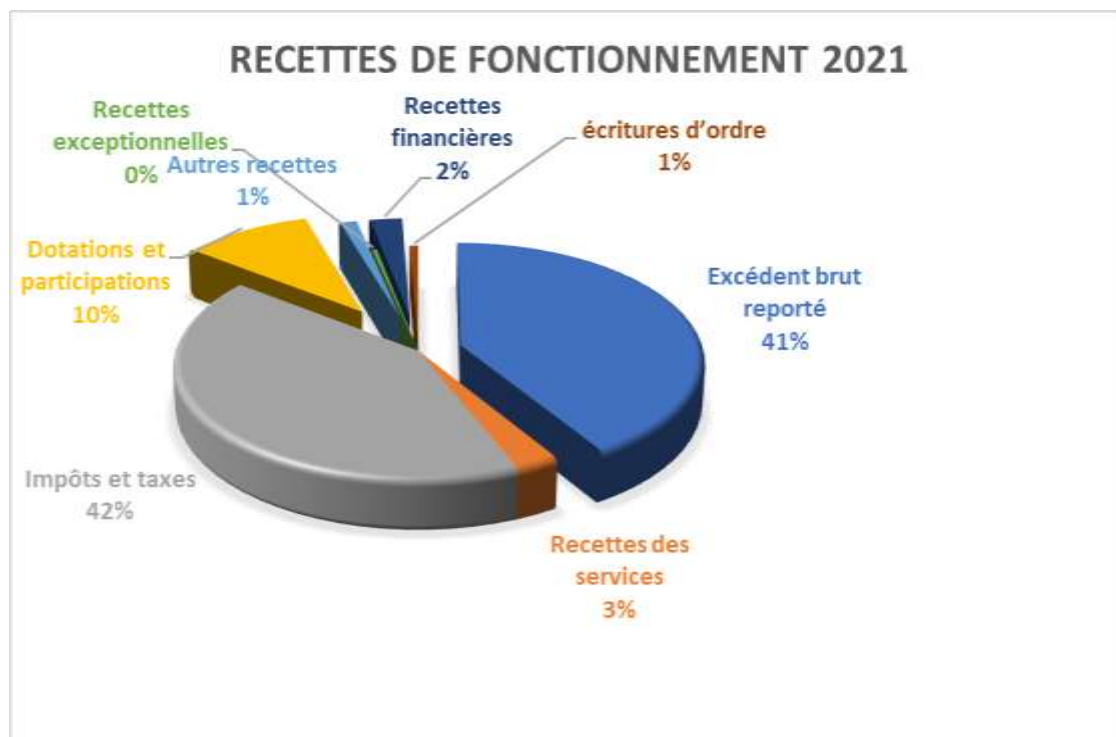
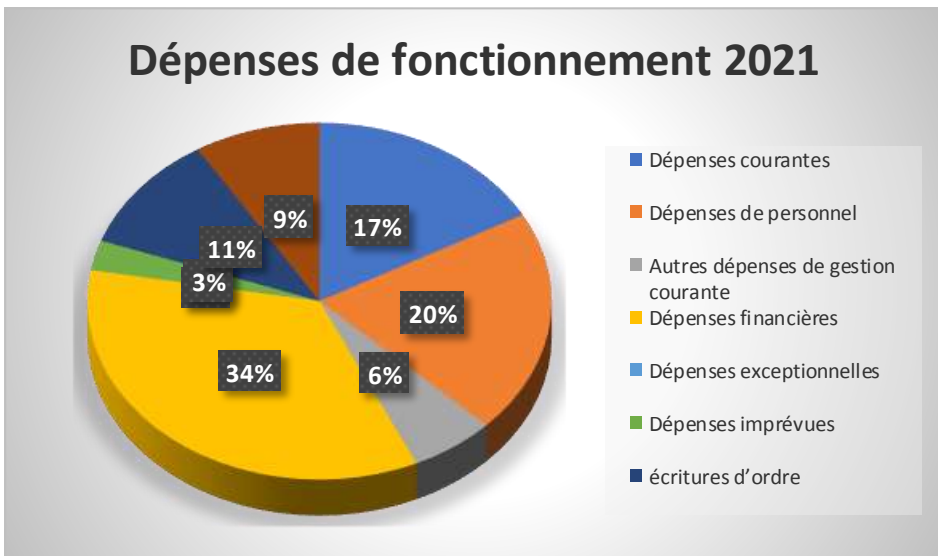
- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde négatif d'investissement reporté	1 802 821	Solde positif d'investissement reporté	0
Remboursement d'emprunts	1 215 451	FCTVA	538 641
Dépenses d'équipement	5 648 527	Mise en réserves	1 879 004
Travaux en cours	168 709	Cessions d'immobilisations	0
Etudes	428 790	Taxe aménagement	0
Autres dépenses EPF74	310 190	Subventions	803 444
Charges (écritures d'ordre entre sections)	128 531	Emprunt	2 500 000
		Produits (écritures d'ordre entre section)	3 981 931
Total général	<b>9 703 021</b>	Total général	<b>9 703 021</b>

Principaux investissements 2021 : Première tranche programme « Cœur de ville » - Aménagement quartier

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation



b) Principaux ratios

	<b>Valeurs</b>	<b>Moyennes nationales de la strate</b>
1 Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 837,06	844,00
2 Produit des impositions directes/population	401,60	446,00
3 Recettes réelles de fonctionnement/population	1 326,967	1 013,00
4 Dépenses d'équipement brut/population	698,35	265,00
5 Encours de dette/population	1 646,46	754,00
6 DGF/population	8,87	146,00

c) Etat de la dette

Capital restant dû au 31/12/2020	: 14 725 985,94€
Annuité payée au cours de l'année 2020	: 1 215 451,78€ en capital
	: 438 665,29€ en intérêts

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Scionzier, le 22 mars 2021

Le Maire,  
Stéphane PEPIN